

LA TERRE DE NICOLAS ET DE JEAN-BAPTISTE LEBLOND

par Denis Leblond

(Texte publié dans l'Ancêtre, Société de généalogie de Québec, Vol. 16, N° 4, Décembre 1989)

Lors d'un premier article intitulé « L'Ancêtre Nicolas Leblond et ses enfants » ⁽¹⁾, nous avons fait une étude succincte de l'établissement terrien de ce colon normand venu de Honfleur et de son épouse, Marguerite Leclerc, originaire de Dieppe. Un second article « La vie de Martin Leblond » ⁽²⁾, écrit par un bon cousin américain, nous raconte la vie de Martin Leblond, benjamin de Nicolas et de Marguerite. Ce présent article veut faire l'étude de cette terre qui a vu naître tous les enfants de la deuxième génération. Comme le voulait la coutume dans les débuts de la colonie, cette terre fut morcelée et partagée lors des héritages au décès du couple ancestral. Comme seulement un des enfants a continué à cultiver cette terre, il y a donc eu des ventes, achats et échanges afin de rassembler toutes les parts et portions des autres cohéritiers pour ainsi reconstituer le bien ancestral.

Faisons ici un portrait de la famille de Nicolas Leblond et de Marguerite Leclerc, qui se compose de dix enfants dont trois décédés au berceau : Catherine (1664-1758) mariée en 1678 à Jean Riou ; Marie-Madeleine (1665-1722) mariée en 1686 à Nicolas Leroy ; Nicolas (1667-1734) marié en 1696 à Louise Baucher, veuve de Pierre Asselin ; Jean-Baptiste (1770-1719) marié en 1702 à Cécile Rocheron, en 1703 à Thérèse Létourneau et en 1711 à Marguerite Amaury ; Joseph (1672-1757) marié en 1706 à Catherine Drouin ; Marie (1674-1729) mariée en 1691 à Pierre Martineau et Martin (1676-1760) marié en 1704 à Anne-Françoise Bissonnette, veuve de Joseph Bonneau. C'est Jean-Baptiste qui mettra en valeur la terre paternelle.

Situons d'abord cette terre dans l'arrière-fief de Charny-Lirec, paroisse de la Ste-Famille, correspondant au #145 du « Terrier du St-Laurent » ⁽³⁾ et au #24 des « Terres de Sainte-Famille » ⁽⁴⁾ et répondant aux numéros cadastraux actuels 80, 81A, 81, partie de 82 à 88. Initialement concédée par Charles de Lauzon-Charny à Louis Côté le 2 avril 1656 ⁽⁵⁾, elle est acquise par Nicolas Leblond le 25 mars 1658 ⁽⁶⁾ pour la somme de eux cents livres tournois. La terre mesure trois arpents de front sur le fleuve et de profondeur jusqu'à « la route qui coupera de pointe en pointe l'Isle d'Orléans », avec une superficie de deux cents sept arpents. Elle est assujettie à une rente annuelle de vingt sols ou une livre par arpent de front et à douze deniers de cens également pour chaque arpent de front, payables à la Saint-Rémy (octobre). Déjà en 1667, il y avait trente arpents de terre en labour, ce qui équivalait à une certaine « richesse » pour l'époque ; en 1725, on y trouvait soixante arpents de terre labourable.

Du côté nord-est, il y eut comme voisins Maurice Arrivé (1656), David Asselin (1666), Pierre Asselin (1687), les héritiers de Pierre Asselin (1709) et François Asselin (1725). Au sud-ouest, les voisins furent François Guyon (1666 et 1667) et Gervais Guyon (1709 et 1725) ⁽⁴⁾ Cette terre était située à vingt-deux arpents, trois quarts de mille environ, de l'église de la Ste-Famille.

Comme nous le savons déjà, Nicolas est décédé à « l'Hostel Dieu de Québec en l'année 1677 environ au commencement du mois de septembre ». Ceci nous est connu par l'inventaire de ses biens, en communauté avec Marguerite Leclerc, dressé le 23 février 1679 ⁽⁷⁾. Marguerite venait de se remarier le 8 septembre précédent avec Jean Rabouin qui semble avoir déménagé ses pénates à Ste-Famille, possédant lui-même une terre et habitation dans la paroisse St-Pierre. De 1681 à 1685, la famille, du moins Jean, Marguerite et les plus jeunes enfants Leblond et Rabouin, semble vivre à St-Pierre, pour enfin revenir sur la terre de Ste-Famille en 1686. De ce second mariage, Marguerite Leclerc aura trois enfants : Marguerite (1679- ?) mariée en 1700 à Noël Leroy, Jean-Baptiste (1681-1698) et Jeanne (1683-1750) mariée en 1703 à Étienne Corriveau.

Il faut noter aussi que Marguerite Leclerc, au nom de sa fille aînée Catherine, avait signé un contrat de mariage le 7 mars 1678 ⁽⁸⁾ par lequel son gendre, Jean Riou, s'était engagé à entretenir la terre pour quatre ans, engagement qui fut résilié selon les conditions prévues, car le jeune couple se retrouve à St-François I.O. en février 1679, voisin de l'oncle Vincent Chrétien et de la tante Anne Leclerc, sœur de Marguerite, sur une terre acquise et probablement donnée à Jean Riou le 23 février 1679, même jour que celui de l'inventaire de Nicolas Leblond.

Il y eut donc un partage de la terre, cet acte demeurant introuvable. Marguerite Leclerc reste propriétaire de un arpent et demi de terre de front, c'est-à-dire quinze perches, et les sept enfants mineurs possèdent l'autre arpent et demi, soit deux perches, deux pieds et demi chacun.

Le 29 septembre 1692 ⁽⁹⁾, un accord survient entre les enfants héritiers et le couple Rabouin-Leclerc pour bailleur leur terre et habitation pour une période de neuf ans.

Le premier partage se complète après le décès de Marguerite Leclerc, sa sépulture ayant eu lieu à Ste-Famille le 24 janvier 1705. À ce moment, neuf héritiers peuvent prétendre à la succession : les sept enfants Leblond et les deux filles Rabouin. Pour comprendre plus aisément toutes les transactions qui suivent, veuillez vous reporter au Tableau I.

PREMIER PARTAGE

3 août 1693 - Vente par Marie-Madeleine Leblond et Nicolas Leroy à Catherine Leblond et Jean Riou (portion 2) ⁽⁹⁾.

Ce contrat de vente est écrit par le notaire Louis Chambalon à Québec et comporte une ratification par Marie-Madeleine Leblond en date du 13 octobre 1693. L'objet de vente est « La septesme partye en la moistié d'une terre et habitation size et située en la paroisse de la Sainte famille ». Cette terre mesure trois arpents, bornée d'un côté par celle de Claude Guyon et, de l'autre côté, par celle de Pierre Asselin. En plus du coût de la vente, au montant de trois cents livres, l'acquéreur sera responsable des cens et rentes au prorata du total.

14 mars 1697 - Vente par Catherine Leblond et Jean Riou à Jean Leblond (portions 1 et 2) ⁽¹⁰⁾.

Jean Riou et Catherine Leblond, demeurant depuis un an à la Seigneurie des Trois-Pistoles, profitent d'un voyage dans la région de Québec pour se départir de leurs possessions à l'Île d'Orléans. Ils avaient échangé le 15 mars 1696 ⁽⁹⁾ une terre de trois arpents à St-François contre la Seigneurie des Trois-Pistoles. Ils possédaient également une autre terre de trois arpents à St-François ainsi que deux parts d'héritage provenant du décès de Nicolas Leblond, dont la portion 2 achetée le 3 août 1693. Le même jour, chez le notaire Charles Rageot à Québec, ils vendent la terre de St-François à leur sœur et à leur beau-frère, Marie Leblond et Pierre Martineau, ainsi que les portions 1 et 2 à Jean Leblond, consistant en « deux parts de la septiesme partie en lad. Moitie d'habitation ». Le coût est de quatre cent cinquante livres qui ont déjà été payées par Jean-Baptiste Leblond.

29 mars 1702 - Vente par Marie Leblond et Pierre Martineau à Jean-Baptiste Leblond (portion 6) ⁽¹⁰⁾.

Marie Leblond et son époux Pierre Martineau ainsi que Jean-Baptiste Leblond se rendent à nouveau chez le notaire Charles Rageot à Québec. Ils viennent confirmer la vente de « la quatorziesme partye » d'une terre échue à Marie Leblond par le décès de son père. Jean-Baptiste leur avait déjà payé la somme de deux cents livres « En argent monnoye et monnoye de cartes ayant cours en ce pays ».

30 septembre 1704 - Vente par Martin et Nicolas Leblond à Jean Leblond (portions 3 et 7) ⁽¹¹⁾.

En cette fin de septembre 1704, Nicolas, Martin et Jean-Baptiste Leblond se donnent rendez-vous à Québec chez le notaire Jacques Barbel. Nicolas (fils) demeure à Sainte-Famille, le deuxième voisin de Jean-Baptiste au nord-est. La terre entre les deux frères appartient aux héritiers de Pierre Asselin dont la veuve, Louise Baucher, a épousé Nicolas en 1696. Tant qu'à Martin, il est dit demeurant « ala Coste et seigneurryede ladurataye ». Nicolas et Martin sont héritiers pour « chacun en sept^e. Dans La moitié d'une habitaon » leur appartenant suite au décès de leur père. Jean-Baptiste a précédemment payé cinq cent livres dont trois cents livres à Nicolas et deux cents livres à Martin.

28 septembre 1706 - Échange entre Nicolas Drouin et Marie Loignon et Joseph Leblond (portions 5 et 12) ⁽⁹⁾ et

5 octobre 1706 - Vente par Nicolas Drouin à Jean-Baptiste Leblond (portions 5 et 12) ⁽¹²⁾.

Un échange de terre se paraphe chez le notaire Louis Chambalon à Québec. Joseph Leblond profite de cet échange pour acquérir une terre de trois arpents et trois perches (terre #17b) à Sainte-Famille ⁽⁴⁾. L'échange avec

donation et vente se fait avec son futur beau-père. Joseph Leblond cède quatre perches et deux pieds (cinq pieds en réalité) tandis que Nicolas Drouin cède l'équivalent de quatre perches et deux pieds, dote sa fille Catherine de dix perches et cinq pieds en considération du futur mariage et vend dix-huit perches, pour un total de trois arpents et trois perches.

Une semaine plus tard, Nicolas Drouin vend la septième partie en une terre de trois arpents et des bâtiments ci-dessus construits à Jean-Baptiste Leblond. Cette vente est faite sous la plume du notaire Étienne Jacob, dans la maison de Jean-Baptiste Leblond. La transaction est faite au coût de cinq cents livres et à condition que le mariage prévu entre Joseph Leblond et Catherine Drouin ait lieu.

27 octobre 1707 - Échange entre Marie-Madeleine Leblond et Nicolas Leroy et Jean-Baptiste Leblond (portion 9) ⁽⁹⁾.

À cette date, Jean-Baptiste, qui vit sur le bien paternel avec sa seconde épouse Thérèse Létourneau, se déplace à nouveau chez le notaire Chambalon pour y rencontrer sa sœur Marie-Madeleine et son beau-frère Nicolas Leroy. La transaction consiste en un échange de terres par lequel Jean-Baptiste acquière « La sept^E. partie en la moisié dune terre et habitation » ayant comme voisin Gervais Guyon et les héritiers de Pierre Asselin. On y apprend que les cens et rentes sont de cinq livres et trois sols au total.

En échange, Jean-Baptiste Leblond cède à Nicolas Leroy et à Marie-Madeleine Leblond une terre de trois arpents de profondeur située dans la seigneurie de Ladurantaye (St-Vallier), qu'il avait acquise de René Favreau le 14 mars 1698 ⁽¹⁰⁾ pour la somme de trois cent quarante livres. Le même jour, Nicolas Leroy et son épouse font donation ⁽⁹⁾ de cette terre à leur fils Étienne Leroy âgé de dix-sept ans. Il y a quatre ou cinq arpents de terre en valeur (à la pioche) et une petite maison de quinze pieds sur treize. Les voisins sont René Cochon et Alexandre Allaire.

7 novembre 1708 - Vente par Nicolas Leblond à Jean Leblond (portion 10) ⁽¹¹⁾.

Autre voyage à Québec mais cette fois chez le notaire Jacques Barbel où sont présents Nicolas et Jean-Baptiste Leblond pour officialiser la vente d'une part dans « La moisié dans habitaon scise et scituee en lad. Isle et comte St Laurans ». Nicolas vend donc à son frère sa part d'héritage lui étant échue par le décès de leur mère Marguerite Leclerc. Les voisins sont Gervais Guyon et les héritiers de Pierre Asselin. Jean-Baptiste a déjà payé la somme de trois cents livres à Nicolas, ce dernier s'obligeant à donner ces trois cents livres à François Frichet à qui il doit encore trois cent quatre-vingt-deux livres suite à l'achat de sa terre à l'Île d'Orléans.

14 mars 1709 - Vente par Marie Leblond et Pierre Martineau à Jean Leblond (portion 13) ⁽¹²⁾.

En cette journée de tournée du notaire Étienne Jacob sur l'Île d'Orléans, Jean-Baptiste Leblond invite sa sœur Marie et son époux Pierre Martineau dans sa maison de Sainte-Famille. Ces derniers vivent à Saint-François à la limite est de Sainte-Famille. Le notaire rédige un contrat de vente par lequel Jean Leblond fait l'acquisition de « deux perches et deux pieds et demy de terre de largeur », provenant « d'une partye de quinze perches de terre de largeur, appartenant a la ditte marguerite leclerc par Son droict de communautte quelle avoit de Son vivant avec ledit deffunct nicolas leblond ». Le prix de la vente est de trois cents livres dont cent livres sont payées en présence du notaire « en monoye de cartes ». De plus, ce contrat nous fait connaître l'obligation pour Jean-Baptiste Leblond d'«estre tenu Envers les heritiers du deffunct Jean Rabouin second mary de laditte marguerite leclerc ». Nous verrons plus loin que Jean-Baptiste a dû acheter « les prétentions » à l'héritage de Marguerite Leclerc à Marguerite et Jeanne Rabouin, ses demi-soeurs.

27 juillet 1709 - Vente par Martin Leblond à Jean Leblond (portion 14) ⁽¹²⁾.

Au cours de l'été 1709, Martin et Jean-Baptiste traversent le bras nord du fleuve St-Laurent et se rendent chez le notaire Étienne Jacob à Beaupré. Ils s'en vont transiger la vente de « deux perches et deux pieds et demy ou Environ de terre de largeur scituee en laditte paroisse de ste famille », héritage transmis à Martin par le décès de sa mère à qui appartenait un arpent et demi « pour son droict de communautte avec ledit deffunct nicolas leblond ». Le coût de la vente est de deux cent quatre-vingt-dix livres dont cent cinquante ont déjà été payées par Jean-Baptiste à Martin Leblond.

25 juin 1718 - Vente par Marguerite Rabouin et Noël Leroy, Jeanne Rabouin et Étienne Corriveau à Jean Leblond (portions 15 et 16) ⁽¹³⁾.

Au début de l'été 1718, Jean-Baptiste se retrouve en la seigneurie de Ladurantaye, paroisse St-Jacques et St-Philippe (devenue par la suite St-Vallier), dans la maison de son beau-frère Étienne Corriveau, époux de Jeanne Rabouin, sa demi-sœur. Sont aussi présents son autre demi-sœur, Marguerite Rabouin, épouse de Noël Leroy, ainsi que Joseph Voyer, curé, et Louis-Joseph Morel, seigneur du lieu. Jeanne et Marguerite vendent à Jean Leblond « toutes les prétensions que led. Leroy et led. Corivaux a cause de leurs femmes pensent avoir et prétendre dans les successions de défunt Jean rabouin et marguerite leclerc ». Jean-Baptiste paie comptant à chacun la somme de cent quarante livres « en cartes monoïs ayants cours dans le pais ».

Date indéterminée - Vente des Rioux à François et Basile Asselin (portion 8) ⁽¹⁴⁾.

Après le décès de François Asselin (père), second mari de Marguerite Amaury, veuve de Jean-Baptiste Leblond, lors du partage de la terre fait le 28 octobre 1762, nous apprenons que cette portion d'héritage de Catherine Leblond a été vendue à François et Basile Asselin, enfants de François et de Marguerite Amaury. Nous y reviendrons plus loin.

Héritage de Jean-Baptiste Leblond (portions 4 et 11).

Ces deux portions de terre de deux perches et deux pieds et demi chacune correspondent aux parts d'héritage appartenant à Jean-Baptiste Leblond par suite des décès de son père Nicolas Leblond en 1677 et de sa mère Marguerite Leclerc en 1705.

DEUXIÈME PARTAGE

Jean-Baptiste Leblond s'est marié à trois reprises : 1° le 8 mai 1702 avec Cécile Rocheron qui décède le 10 décembre de la même année, probablement victime de l'épidémie de « picotte », sans laisser de descendance ; 2° le 25 juin 1703 avec Thérèse Létourneau dont il a cinq filles dont trois vivront et prendront époux (Marie-Thérèse, Agnès et Marie-Josèphe), alors que Thérèse s'éteindra le 24 juillet 1710 ; 3° le 30 août 1711 avec Marguerite Amaury, sœur de Françoise qui épousera en 1725 Nicolas Leblond, fils de Nicolas et neveu de Jean-Baptiste. De cette troisième union, Jean-Baptiste sera père de quatre enfants, soit une fille qui prendra époux et trois garçons dont seulement Jean-Baptiste (fils) se mariera. Donc sa descendance se limite à quatre filles et un garçon, ce dernier s'en allant très tôt (vers 1737) à Saint-Vallier où réside déjà sa demi-sœur Marie-Josèphe, épouse de Pierre Bolduc.

Quelques huit mois après avoir complété l'achat de toutes les parts du premier partage, sauf une, Jean-Baptiste Leblond décède le 18 et est inhumé le 19 avril 1719 à Sainte-Famille I.O., laissant sa troisième épouse avec six enfants vivants, soit trois du deuxième lit et trois du troisième. L'avant-dernier, Jacques, décédera en 1735 à l'âge de dix-huit ans. Le partage des biens se fera donc en sept parts, Marguerite Amaury héritant d'une « part d'enfant » tel que convenu par son contrat de mariage. Les autres héritiers sont Marie-Thérèse Leblond, future épouse de Jean-Baptiste Dupont le 9 novembre 1723 ; Agnès Leblond, future épouse de Louis Bolduc et Marie-Josèphe, future épouse de Pierre Bolduc, toutes deux mariées le 24 mai 1728 ; Jean-Baptiste Leblond qui épousera Marie-Madeleine Fortier le 26 novembre 1736 ; Jacques Leblond qui décédera en 1735 sans alliance et Marguerite Leblond, future épouse de Jacques Meneux-Châteauneuf le 15 février 1740.

Marguerite Amaury ayant épousé, le 28 septembre 1719, François Asselin, fils de feu Pierre Asselin et de feu Louise Baucher, neveu de son premier mari, et ayant eu sept enfants Asselin dont quatre vécurent (Marthe, François, André et Basile), c'est donc ce François Asselin qui cherchera à s'approprier les différentes parts d'héritage aux enfants Leblond. Avec tout ce monde impliqué dans des transactions, ventes et donations et avec quelques erreurs de chiffres concernant la largeur des portions de terre, la reconstitution s'avère un peu plus difficile. En plus de devenir propriétaire de la terre des Leblond, François Asselin a également réuni toutes les parts provenant de ses parents, ces deux terres étant contiguës, ce qui lui fait donc une terre de cinq arpents ou cinquante perches. Pour suivre ces transactions, reportez-vous aux Tableaux II et III.

Le compte des communautés de feu Jean Leblond et de feu Thérèse Létourneau ainsi que de feu Jean Leblond et de Marguerite Amaury ⁽¹¹⁾ écrit par le notaire Jacques Barbel nous donne la répartition des parts laissées par Thérèse Létourneau en date du 31 décembre 1711 et par Jean-Baptiste Leblond en date du 12 juillet 1720. L'étendue totale de la terre est de vingt sept perches, quinze pieds et six pouces car il n'avait pu acquérir avant son décès la portion de Catherine Leblond, sa sœur, d'une largeur de deux perches, deux pieds et six pouces.

L'héritage provenant de Thérèse Létourneau totalise huit perches, dix pieds et 4 pouces, ce qui signifie que chacun des enfants du deuxième lit reçoit deux perches, quinze pieds, cinq pouces et cinq lignes de terre de largeur. Jean-Baptiste laisse aux enfants des deuxième et troisième lits une portion de terre de dix-sept perches, treize pieds et huit pouces de largeur, ce qui fait pour chacun deux perches, dix-sept pieds, trois pouces et cinq lignes. Marguerite Amaury possède le reste de la terre, soit une perche, neuf pieds et six pouces en raison de sa « part d'enfant » qui lui était réservée par son contrat de mariage.

Voyons maintenant les différentes transactions qui ont abouti à une possession presque complète de cette terre par la famille de François Asselin.

19 août 1711 - Contrat de mariage de Jean-Baptiste Leblond et de Marguerite Amaury (portion 8) ⁽⁹⁾

Suite au décès de son fils Jacques Leblond le 14 février 1735, Marguerite Amaury retient pour elle cette portion de terre comme étant son douaire à elle accordé lors de son mariage. Ce renseignement nous est connu par l'inventaire des biens de feu François Asselin et de Marguerite Amaury du 28 octobre 1762 ⁽¹⁴⁾.

21 août 1719 - Contrat de mariage de François Asselin et de Marguerite Amaury (portion 10) ⁽¹⁵⁾

Dans ce contrat de mariage passé à Québec dans la maison du Sr Pierre Joly, maître-boulangier, nous apprenons que « Pour La bonne amitié que la future Epouse a pour le futur epoux et pour recompenser son et Soins qil prendra d'elle et de ses Enfants Elle luy a fait par ces pntes donation Entre vifs »... « de telle part et portion de tous ses autres meubles Conquests Immeubles ». Elle donne donc à son futur époux sa « part d'enfant » qui lui était échue par le décès de son premier mari.

1^{er} juillet 1727 - Vente par Marie-Thérèse Leblond et Jean-Baptiste Dupont à François Asselin (portion 1) ⁽¹⁴⁾

Ce contrat de vente a été effectué par le notaire Louis Pichet et demeure introuvable. Son existence est toutefois connue par l'inventaire des biens de feu François Asselin du 28 octobre 1762. Il y était fait mention d'une vente « dun demi arpent de frond Sur La ditte profondeur ».

19 mars 1729 - Donation par Agnès Leblond et Louis Bolduc à François Asselin (portion 3) ⁽¹⁶⁾

Le notaire Joseph Jacob se présente en la maison de Louis Bolduc et d'Agnès Leblond, résidant à Beaupré (Saint-Joachim), alors qu'Agnès achève sa première grossesse. Jacob rédige un acte de donation par lequel son mari et elle donnent « cinq perches de terre de largeur »... « situé dans La paroisse de La ste famille sur les heritages de feu Jean leblond et therese Letourneau » à François Asselin, deuxième époux de Marguerite Amaury, sa belle-mère. Agnès n'avait que douze ans lorsque son père est décédé et c'est certainement chez François Asselin qu'elle est demeurée jusqu'à son mariage en 1728, ce qui expliquerait bien cette donation. Agnès appose sa signature et c'est la première fois, depuis l'ancêtre Nicolas, qu'un descendant nous montre qu'il savait écrire et signer.

27 juin 1735 - Vente par Marie-Josèphe Leblond et Pierre Bolduc à François Asselin et Marguerite Amaury (portion 5) ⁽¹³⁾

À cette date, François Asselin et Marguerite Amaury traversent le fleuve et se retrouvent chez le notaire René Gaschet à Saint-Vallier en présence de leur belle-fille Marie-Josèphe Leblond et son époux Pierre Bolduc, cousin de Louis Bolduc. François est venu acheté « un demy arpen de terre de frond... faisant partie d'une terre de trois arpans de frond... joygnant du coste du nordest aux acquereurs et au suroits gervais dion », « advenu et echeu auxd. Vendeurs par la mort de defunt Jean leblon et de defunte Therese letourneau », « lequel demy a avoir et

prendre sur lad. Terre ou Il echerra attendu que la terre na Jamais estée separée ». Le prix de la vente est de six cents livres dont trois cent cinquante-neuf sont payées comptant.

15 mars 1741 - Vente de Jean-Baptiste Leblond à François Asselin (portion 7) ⁽¹⁴⁾.

Cette vente nous est également connue par l'inventaire du 28 octobre 1762, le contrat écrit par Louis Pichet demeurant introuvable. Il y était fait mention d'une portion de terre de deux perches, treize pieds et cinq pouces de largeur.

8 novembre 1744 - Vente par Marguerite Leblond et Jacques Meneux à François Asselin (portion 9) ⁽¹⁴⁾.

Ce contrat du notaire Pichet étant introuvable, son existence nous est aussi connue par le même inventaire de 1762. Marguerite Leblond vend alors à son beau-père sa portion de terre, égale à la précédente.

Dates indéterminées - Vente par Jean-Baptiste Dupont, Louis Bolduc et « les Rioux » à François et Basile Asselin (portions 2, 4 et 11) ⁽¹⁴⁾.

Ces différentes ventes concernent le reste des portions d'héritage de Marie-Thérèse Leblond-Dupont et d'Agnès Leblond-Bolduc, soit des terres de quatorze pieds et huit pouces chacune. Cela nous est connu par le partage des biens de feu François Asselin fait également le 28 octobre 1762.

Ce document nous est très précieux car il nous apprend que la reconstitution intégrale de la terre de l'ancêtre Nicolas Leblond a été complétée. En effet François et Basile Asselin, fils de François, auraient acquis « des Rioux » les deux perches, deux pieds et six pouces qu'il manquait pour égaler les trois arpents de la concession originale. Des recherches ultérieures nous permettrons peut-être de mettre la main sur ces contrats, du moins nous l'espérons.

Une retardataire - (portion 6).

Comme Marie-Josèphe Leblond, épouse de Pierre Bolduc, n'a pas encore vendu le petit bout de terrain lui restant de son héritage, elle est toujours propriétaire de quatorze pieds et huit pouces de terre de largeur. Donc la famille Asselin a presque totalement acquis la terre de l'ancêtre Nicolas Leblond, à l'exception des portions 6 et 8.

ÉPILOGUE

Suite au décès de François Asselin et au partage immédiat de l'avoir de Marguerite Amaury, les descendants des ancêtres Nicolas Leblond et Marguerite Leclerc ne possèdent plus qu'une très mince bande de terre sur la concession originale. Le partage du 28 octobre 1762 ⁽¹⁴⁾ ne laisse que six perches et dix pouces de terre aux Leblond, soit deux perches, dix pieds et deux pouces à Jean-Baptiste ainsi qu'à Marguerite Leblond et seize pieds et six pouces à Marie-Josèphe Leblond. Comme des Leblond vécurent sur l'Île d'Orléans jusqu'en 1950, cette présence a été assurée par les descendants du fils aîné de l'ancêtre, soit Nicolas Leblond époux de Louise Baucher, veuve de Pierre Asselin et mère de François Asselin. Les descendants de Jean-Baptiste se sont surtout répandus dans les régions de Bellechasse et de la Beauce.

La terre ancestrale des Leblond fut donc incorporée au patrimoine familial des Asselin. François Asselin, beau-fils de Nicolas Leblond (fils) et époux de Marguerite Amaury, veuve de Jean-Baptiste Leblond, a unifié les terres de son grand-père David Asselin et de Nicolas Leblond. Au moment de son décès, il possédait donc près de quatre arpents et demi de terre contigus. Les six perches manquantes pour compléter les cinq arpents ne tarderont sûrement pas à devenir la propriété de la famille Asselin.

Les liens entre les familles Leblond et Asselin ont été très proches, même entremêlés, pendant plus de soixante ans, faisant que des enfants Asselin furent élevés par des Leblond et des enfants Leblond par des Asselin. Les deux terres se sont même réunies.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- SGQ, L'ANCÊTRE, Vol. 11, N° 8, avril 1985, p. 293 à 303, par Denis Leblond.
- 2- SGQ, L'ANCÊTRE, Vol. 15, N° 4, décembre 1988, p. 123 à 134 et N° 5, janvier 1989, p. 183 à 190, par Ron LeBlond.
- 3- Trudel, Marcel, LE TERRIER DU ST-LAURENT EN 1663, Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1973, p. 19 et 58.
- 4- Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, 1949-1951, LES TERRES DE SAINTE-FAMILLE I.O., Imprimeur de Sa Majesté la Reine, p. 186, 194 et 196.
- 5- Greffe FRANÇOIS BADEAU, 2 avril 1656 (N° 18).
- 6- Greffe JEAN-BAPTISTE PEUVRET, 25 mars 1658 (N° 17).
- 7- Greffe PAUL VACHON, 23 février 1679 (N° 838 et 838½).
- 8- Greffe CLAUDE AUBER, 11 septembre 1661 (N° 88), 7 mars 1678 (N° 419).
- 9- Greffe LOUIS CHAMBALON, 29 septembre 1692 (N° 113), 3 août 1693 (N° 296), 15 mars 1696 (N° 1055), 28 septembre 1706 (N° 3412), 27 octobre 1707 (N° 3601 et 3603), 19 août 1711 (N° 4206).
- 10- Greffe CHARLES RAGEOT, 14 mars 1697 (N° 15), 14 mars 1698 (N° 31), 29 mars 1702 (N° 444).
- 11- Greffe JACQUES BARBEL, 30 septembre 1704 (N° 35), 7 novembre 1708 (N° 144), 12 juillet 1720 (N° 523).
- 12- Greffe ÉTIENNE JACOB, 5 octobre 1706 (N° 1153), 14 mars 1709 (N° 1324), 27 juillet 1709 (N° 1342).
- 13- Greffe RENÉ GASCHET, 25 juin 1718 (N° 179), 27 juin 1735 (N° 639).
- 14- Greffe ANTOINE CRESPIN, 28 octobre 1762 (N° 1959 et 1960).
- 15- Greffe JEAN-ÉTIENNE DUBREUIL, 21 août 1719 (N° 1282).
- 16- Greffe JOSEPH JACOB, 19 mars 1729 (N° 94).

TABLEAU I

Partage de la terre de Nicolas Leblond

SUD-OUEST (CLAUDE GUYON)

1677	1-Catherine		à Jean Leblond C. Rageot, 14/03/1697
	2-Marie-Madeleine	à Jean Riou Chambalon, 03/08/1693	à Jean Leblond C. Rageot, 14/03/1697
	3-Nicolas		à Jean Leblond Barbel, 30/09/1704
	4-Jean-Baptiste		Héritage
	5-Joseph	à Nicolas Drouin Chambalon, 28/09/1706	à J.-B. Leblond E. Jacob, 05/10/1706
	6-Marie		à Jean Leblond C. Rageot, 29/03/1702
	7-Martin		à Jean Leblond Barbel, 30/09/1704
1705	8-Catherine		à Fr. et Basile Asselin (date indéterminée)
	9-Marie-Madeleine		à J.-B. Leblond Chambalon, 27/10/1707
	10-Nicolas		à Jean Leblond Barbel, 07/11/1708
	11-Jean-Baptiste		Héritage
	12-Joseph	à Nicolas Drouin Chambalon, 28/09/1706	à J.-B. Leblond E. Jacob, 05/10/1706
	13-Marie		à J.-B. Leblond E. Jacob, 14/03/1709
	14-Martin		à Jean Leblond E. Jacob, 27/07/1709
	15-M. Rabouin 16-J. Rabouin		à Jean Leblond Gaschet, 25/06/1718

NORD-EST (HÉRITIERS DE PIERRE ASSELIN)

TABLEAU II

Partage de la terre de Jean-Baptiste Leblond et acquisition par la famille Asselin

SUD-O. (G. GUYON, L.

LÉTOURNEAU)

Thérèse Létourneau 8 pe., 10 pi., 4 po.	M.-Thérèse Leblond 2 pe., 15 pi., 5 po., 5 li.		M.-Thérèse Leblond 5 pe., 14 pi., 8 po., 10 li.	1 - à François Asselin Pichet, 01/07/1727
	Agnès Leblond 2 pe., 15 pi., 5 po., 5 li.			2 - à François et Basile Asselin
Barbel, 31/12/1711	M.-Josèphe Leblond 2 pe., 15 pi., 5 po., 5 li.		Agnès Leblond 5 pe., 14 pi., 8 po., 10 li.	3 - à François Asselin J. Jacob, 19/03/1729
				4 - à François et Basile Asselin
Jean-Baptiste Leblond 8 pe., 15 pi., 10 po.	M.-Thérèse Leblond 2 pe., 17 pi., 3 po., 5 li.		M.-Josèphe Leblond 5 pe., 14 pi., 8 po., 10 li.	5 - à François Asselin Gaschet, 27/06/1735
	Agnès Leblond 2 pe., 17 pi., 3 po., 5 li.			6 - à M.-Josèphe Leblond
Barbel, 12/07/1720	M.-Josèphe Leblond 2 pe., 17 pi., 3 po., 5 li.		Jean-Baptiste Leblond 2 pe., 17 pi., 3 po., 5 li.	7 - à François Asselin Pichet, 15/03/1741
Jean-Baptiste Leblond 8 pe., 15 pi., 10 po.	Jacques Leblond 2 pe., 17 pi., 3 po., 5 li.			8 - à Marguerite Amaury Chambalon, 19/08/1711
Barbel, 12/07/1720	Marguerite Leblond 2 pe., 17 pi., 3 po., 5 li.			9 - à François Asselin Pichet, 08/11/1744
Marguerite Amaury Chambalon, 19/08/1711	Marguerite Amaury 1 pe., 9 pi., 6 po.		Marguerite Amaury 1 pe., 9 pi., 6 po.	10 - à François Asselin Dubreuil, 21/08/1719
Catherine Leblond Héritage			Catherine Leblond 2 pe., 2 pi., 6 po.	11 - à François et Basile Asselin (date indéterminée)

NORD-E (FRANÇOIS ASSELIN)